



## Bonjour, j'avais une carte de séjour vie privée vie familiale d'un

Par **ete indien**, le **01/08/2009** à **17:25**

Bonjour,  
j'avais une carte de séjour vie privée vie familiale d'une année pour raison médicale, mais la préfecture ne veut plus me renouveler depuis juin 2009.  
je veux savoir si un CDD peut m'autoriser à avoir une carte de séjour de salarié?

merci d'avance!

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **19:58**

Bonjour,

hônnettement, je pense que vos chances sont très minces.

En effet, depuis juin vous devez être sous OQTF. J'espère que vous avez fait un recours contre le refus de la préfecture, mais en attendant, l'oqtf est exécutoire pendant un an. Je vous déconseille donc de faire des démarches durant cette année.

De plus, les possibilités de régularisation par le travail sont infimes. Les conditions: 5 ans de présence en France, 12 mois de fiches de paie sur les 18 derniers mois, il faut que ce soit parmi l'un de 30 métiers en tension, un cdd d'au moins 12 mois et payé au moins au smic mensuel...